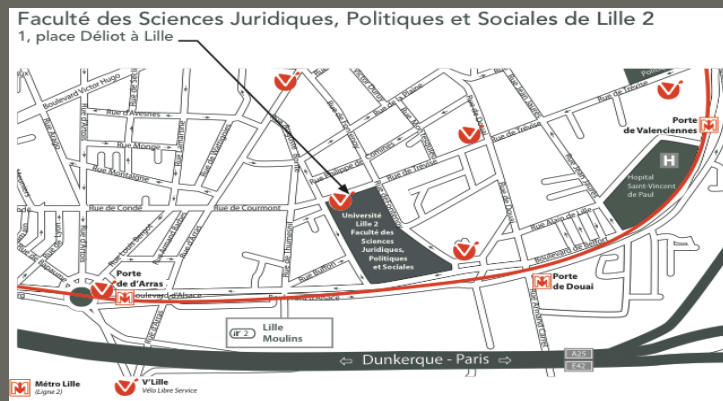


Informations pratiques



Pour se rendre à la Faculté des Sciences juridiques, Politiques et Sociales de Lille 2 :

➤ En train :

Depuis les Gares de "Lille-Flandres" ou de "Lille-Europe" : Métro Ligne 2, direction "Saint Philibert", station Porte de Douai, puis fléchage "Faculté de Droit" (durée du trajet Métro : 10 mn). Consulter les horaires depuis le site de la **SNCF** : snf.com

➤ Par le réseau de transports en commun de la métropole urbaine de Lille :

Métro Porte de Douai (Ligne 2)

➤ En voiture :

- Depuis Paris, Bruxelles ou Gand, suivre Dunkerque (A 25), sortie n°2 ("Lille-moulines"), puis fléchage "Faculté de droit" ;
- Depuis Londres, Calais ou Dunkerque, suivre Paris (A 1), sortie n°3 ("Lille-Wazemmes") puis fléchage "Ronchin" et ensuite "Faculté de droit".

Inscription obligatoire et droits d'inscription de 45 euros pour les professionnels et 20 euros pour les magistrats (déjeuner inclus)

Chèque à l'ordre de l'agent comptable de Lille 2

Renseignements :

Dorothee Herbaut

CRDP – Équipe René Demogue

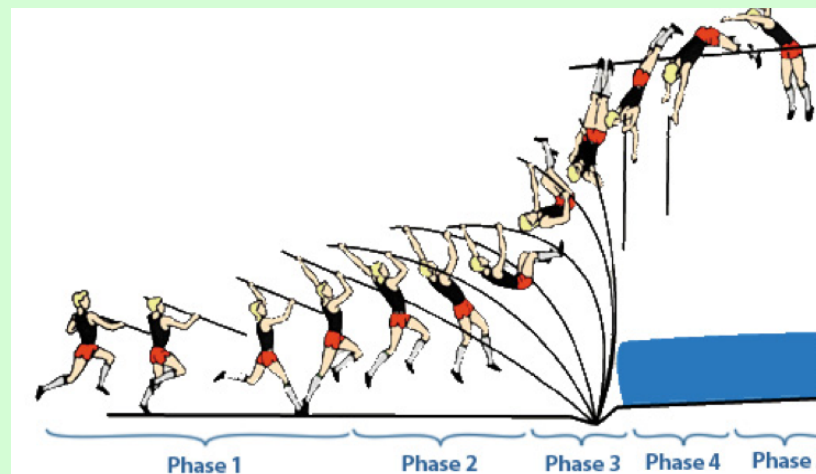
Faculté des sciences juridiques politiques et sociales - Université Lille 2

1, place déliot - 59 024 Lille Cedex

Courriel : dorothee.herbaut@univ-lille2.fr ;

Tél. : 03 20 90 77 30

Colloque Réforme des procédures collectives Nouveau rebond pour le débiteur ?



Vendredi 23 mai 2014

9h – 17h

Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales – Université Lille 2

Amphithéâtre Cassin

Programme



Université Lille 2
Droit et Santé



CENTRE RENÉ DEMOGUE

Direction scientifique : Pr. Denis Voinot

**Matinée sous la présidence de
M. Éric FELDMANN, Président du Tribunal de Commerce de LILLE Métropole**

Réforme des procédures collective : nouveau rebond pour le débiteur ?

Une nouvelle réforme des procédures collectives introduit dans notre droit une procédure de rétablissement professionnel du débiteur. Inspirée par le surendettement des particuliers cette innovation laisse à penser que le rebond du débiteur est au cœur des préoccupations du législateur.

9 h 00

Accueil des participants

INTRODUCTION

9 h 20

PRÉSENTATION DE LA RÉFORME

Philippe ROUSSEL GALLE, Professeur à l'Université Paris V

9 h 50

L'EUROPE, UNE SOURCE D'INSPIRATION DE LA RÉFORME ?

Nicolas NEF NAF, Allocataire Moniteur à l'Université Lille 2

10 h 10

TABLE RONDE : L'OPINION DES PROFESSIONNELS SUR LA RÉFORME

sous la présidence de Me Jérôme THEETTEN, Mandataire judiciaire, ancien président du CNAJM, maître de conférences à l'Université de Lille 2,

avec la participation de M. Éric FELDMANN, Président du Tribunal de Commerce de Lille Métropole, Monsieur Jean-François BONNIER, responsable du département procédures collectives (EULER HERMÈS), Me Gilbert DECLERCQ, Administrateur judiciaire, Me. Bruno LEMISTRE, Avocat - DOXA

Discussions et pause

I. QUID DU RÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL DU DÉBITEUR ?

11 h 00

L'EXPÉRIENCE DU SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS

Nicolas LEBLOND, Maître de conférences à l'Université de Valenciennes

11 h 20

L'ENTREPRENEUR INDIVIDUEL APRÈS L'ORDONNANCE DU 12 MARS 2014

Frédéric VAUVILLÉ, Professeur agrégé des universités, Conseiller scientifique du Cridon Nord-Est, Avocat associé au Barreau de Lille

11 h 40

FORCES ET FAIBLESSES DE LA PROCÉDURE DE RÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL DU DÉBITEUR

Françoise PÉROCHON, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier & Philippe ROUSSEL GALLE, Professeur à l'Université Paris V

12 h 20

Discussions et pause-déjeuner

Université Lille 2 Droit et Santé
Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales
Centre René DEMOGUE – CRDP (EA 4487)

**Après-midi sous la présidence de Président de la chambre commerciale de la cour d'appel de Douai
(sous réserve)**

D'autres dispositions de la réforme le confirment comme par exemple l'aménagement des cas de non-reprise des poursuites individuelles ou encore la survie possible de la personne morale après clôture de la liquidation judiciaire. Au-delà de ce constat, cette évolution pose des questions pratiques touchant à la fois au rétablissement professionnel mais aussi financier du débiteur. Plus fondamentalement elle conduit aussi à s'interroger sur un éventuel délaissement du créancier.

II. QUID DU RÉTABLISSEMENT FINANCIER DU DÉBITEUR ?

14 h 20

LA SURVIE DE LA PERSONNE MORALE

Denis VOINOT, Professeur à l'Université de Lille 2

14 h 40

LA CLÔTURE DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE

Françoise PÉROCHON, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier

15 h 00

TABLE RONDE : LES DIFFICULTÉS PRATIQUES LIÉES À LA CLÔTURE DE LA PROCÉDURE

sous la présidence de M. Jean-Pierre BEKAERT, Président du Tribunal de commerce d'Arras, avec la participation de Maître Dominique MIQUEL, Mandataire Liquidateur, Stéphane LATOUCHE, Directeur régional de la Banque de France Nord Pas-de-Calais, Me Benoît COQUET, Notaire à Lille, Vice-Président du Groupe MONASSIER; Monsieur Frédéric LOBEZ, Professeur à la Faculté de Banque Finance Comptabilité, Vice-Président du Conseil scientifique de l'Université de Lille 2

Discussions et pause

16 h 00

LE DROIT À L'OUBLI DU DÉBITEUR

Corinne ROBACZEWSKI, Maître de conférences à l'Université d'Artois

16 h 20

LE PAIEMENT DES CRÉANCES ÉTEINTES

Jean-Jacques TAISNE, Professeur à l'Université de Lille 2, Directeur de l'IEJ

16 h 40

QUEL REBOND POUR LE DÉBITEUR DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE ?

Présentation par les étudiants du Master 2 Stratégie de Recouvrement des Créances de l'Université de Lille 2

Direction scientifique :
Denis VOINOT, Professeur à l'Université de Lille 2